

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt octobre, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 13 octobre 2017

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIK Catherine, NYZAM Fabienne, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien et PASQUAUD Roland.

Excusé : Monsieur REID Derek.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Monsieur DE GUILLEBON Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Profitant du retard de Madame NYZAM Fabienne il est abordé le sujet de **l'avancement de grade** de Monsieur NYZAM Michaël : Accord à l'unanimité du conseil pour déterminer le taux de promotion de passage du grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe à 100% et pour la création de cet emploi au 1^{er} novembre 2017.

Arrivée de Madame NYZAM Fabienne.

Logement 2 Impasse Abbé Privat :

Le bâtiment a été mis en vente dans une agence qui l'a inscrit sur le site le bon coin.

Attendre jusqu'à la fin de l'année si pas de proposition réfléchir à la location.

Inscrite la vente du bâtiment directement sur le bon coin sans passer par l'agence.

Travaux de réhabilitation des sanitaires du camping :

La rambarde n'est toujours pas posée. A suivre.

Salle des fêtes : Monsieur le Maire demande à ce que le prix du kw soit réactualisé. Accord à l'unanimité du conseil pour augmenter le prix du kw de 0.10 € à 0.14 € du kw consommé.

La transformation des toilettes de la salle des fêtes en toilettes publiques imposent qu'elles restent ouvertes au public même en cas de location de la salle des fêtes.

Accord du conseil pour modifier la convention de la salle des fêtes en précisant que les toilettes doivent être partagées avec le public.

Aménagement du bourg : Monsieur le Maire expose au conseil le projet de requalification du bourg présenté par l'ATD 16, l'aménagement devra répondre aux enjeux suivants :

- Renforcement de la sécurité des routes départementales n°17 et n°139, avec la réduction des vitesses VL et PL, tout en tenant compte du passage des engins agricoles,
- Réalisation de liaisons douces,
- Aménagement de la Rue du Château,
- Association de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la notion de mise en valeur du village.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 562 496 € HT dont 487 110 € affectée aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide :

- D'APPROUVER LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION : AMÉNAGEMENT DU BOURG;
- D'ADOPTER LE PROGRAMME DE L'OPÉRATION ;
- D'APPROUVER L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION ;
- DE SOLLICITER, À CE TITRE, TOUTE SUBVENTION MOBILISABLE ET NOTAMMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE, DU SYNDICAT DE PAYS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Lancement de l'opération de recrutement du bureau d'étude chargé de l'aménagement du bourg. Etude subventionnée à 50% par le conseil général et estimée à 20 000 € HT.

Calitom : au 1^{er} janvier 2018 Calitom va robotiser la collecte des sacs noirs.

Par courrier du 9 octobre passé, la communauté de communes a demandé à la commune de faire part de ces difficultés suite à la décision de Calitom de passer en collecte robotisée.

Après en avoir discuté avec le conseil, les remarques sont les suivantes :

La collecte robotisée oblige à réaliser des modifications importantes pour l'implantation des bacs noirs. Parfois il est nécessaire d'utiliser un tractopelle pour aménager des emplacements dans le rocher. Aujourd'hui tous ces travaux seraient à la charge de la commune alors que nous ne sommes pas demandeur. Pourquoi Calitom ne les prend-t-il pas à sa charge en les repercutant sur la redevance collecte ? Le coût estimé pour Bonnes est d'environ 3500 euros.

- Cela pose également le problème de la sécurisation des bacs en bordure de route. A ce jour, il y avait une chaîne de sécurité qui empêchait que le vent ne les déplace, ce qui ne sera plus possible demain.
- Une remarque également pour la distribution des sacs jaunes qui monopolise l'employé communal une journée.
- Problématique également du nettoyage des bacs noirs.
- Concernant la redevance que doivent payer les artisans pour évacuer leurs déchets à la déchetterie, nous nous interrogeons sur la pertinence de cette mesure qui, à notre avis, devient contreproductive. En effet, pour y échapper certains artisans font brûler leurs déchets ou essayent de les enfouir ou de les déposer dans différents sites. Les contribuables qui commandent ces travaux payent déjà pour la déchetterie dans leur redevance. Pourquoi la double peine.

Adhésion de nouvelles communes au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Sud Charente :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Comité Syndical du Syndicat d'alimentation en eau potable du Sud Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 27 septembre 2017 sur les demandes d'adhésion formulées par :

- La commune de Ladiville ;
- La commune d'Etriac ;
- La commune de Val des Vignes ;

Celles-ci souhaitent adhérer au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accord à l'unanimité du conseil pour l'adhésion de ces 3 communes au 1^{er} janvier 2018.

Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence scolaire a été étendue au territoire de l'ex Communauté de Communes Horte et Lavalette depuis le 1^{er} août 2017.

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2017, la CLECT a déterminé les modalités de calcul du transfert de charge provisoire suite à cette extension de compétence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil approuve de rapport de la CLECT du 25 septembre 2017

Cabine téléphonique : La cabine téléphonique a été débarrassée de ses équipements téléphoniques après que le SDEG l'ai déconnecté du réseau d'éclairage public. Monsieur de GUILLEBON est chargé de demander à Monsieur VARACHE l'équipement de la cabine en étagère pour la transformer en « boîte à livres » et de faire tailler l'arbuste qui la masque au public.

Usage des produits phytosanitaires : Lecture du courrier de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles. L'usage des désherbants sur la commune est limité, en principe au cimetière, et utilisé avec modération.

Projet école de Bonnes : opération Haie'Cole plantation de haies en collaboration avec un exploitant ou une collectivité territoriale.

Monsieur CHATENET Fabrice s'est porté volontaire pour la plantation de haies. Le dossier est en cours d'étude.

Ecole de Laprade : Voyage à la Bourboule en Janvier 2018. Accord à l'unanimité du conseil pour accorder une aide de 70 euros par enfant soit 280 euros (4 enfants).

Camping de Bonnes : La recette 2017 et de 767 euros, ouverture au 1^{er} août. Il faudrait améliorer la publicité et refaire des photos.

Restaurant : remplacement de la porte du garage.

Redemander un devis à Monsieur CAPDEBOS sans motorisation mais avec portillon. Demander un devis à Monsieur TUGAL à Saint Avit (porte dimension standard (2.4mx2m).

Repas des aînés : accord à l'unanimité du conseil pour le repas des aînés du dimanche 03 décembre 2017 et l'achat de places de cinéma pour les 4 – 16ans.

Voirie : après discussion sur l'utilité de la commission des travaux de voirie. Présentation du devis estimatif du chemin de l'écurie pour améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement d'une partie de la rue 4219 € HT, 5062.8 TTC. L'employé communal mettra du silicone pour réparer le caniveau.

Présentation du devis estimatif chemin du Guillon : décaissement du chemin pour un montant de 2490 € HT, 2988 € TTC euro. Accord du conseil avec une abstention (Monsieur AUTHIER Adrien).

Madame LALANCE Ghislaine demande de refaire la peinture des fenêtres de la salle des fêtes.

Séance levée 23h30

